

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier  
Capital Social : 108 026 750 €.  
Siège Social : 39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.  
385 208 905 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation

Les associés de la Société « La Participation Foncière Opportunité » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à L'Espace Bernanos, 4, rue du Havre à Paris 9ème, le mercredi 21 juin 2006, à 9 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2005. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31/12/2005 ;
4. Nomination du commissaire aux comptes suppléant ;
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 6.7.8.9.10.11. Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

**Première résolution.** — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de la Société de Gestion,
- Du rapport du Conseil de Surveillance,
- Du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
- Approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2005,
- Approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- Approuve les comptes annuels au 31 décembre 2005 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 6 084 170 € ,
- Donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	6 084 169,66 €
Report à nouveau	61 670,64 €
Soit	6 145 840,30 €
Décide	
De fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés	-5 768 869,00 €
D'affecter au report à nouveau, le solde de	376 971,30 €

**Troisième résolution.** — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2005 respectivement à 127 485 426 € et à 147 519 338 €.

**Quatrième résolution.** — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme Monsieur Olivier Bournet, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, jusqu'à l'expiration du mandat de Monsieur Christian Brandon, démissionnaire. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

**Cinquième résolution.** — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 4 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2006 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

#### Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance

**Sixième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Blicq. Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

**Septième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Bronsart. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

**Huitième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Malgras. Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

**Neuvième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société Apoggiature. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

**Dixième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société civile ISIS. Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

**Onzième résolution.** — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société les Marmottes de Belledonne. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

*La Société de Gestion  
C.O.F.R.A.G.  
Jean-Christophe Antoine  
Directeur général délégué*

**0608236**